



OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS

Rapport d'activités de l'OIAD

Présenté lors de l'Assemblée générale de
l'OIAD le 21 octobre 2019.

EDITORIAL

Chers Amis,

L'Observatoire international des avocats en danger n'a jamais été aussi actif que cette dernière année.

Il a diffusé 34 alertes pour des avocats qui ont été menacés, inquiétés, emprisonnés, voire tués, à peu près partout dans le monde et sur tous les continents. Il a dépêché 7 missions d'observation, et effectué 15 missions d'enseignement et de coopération avec d'autres organismes.

Il a recueilli et exfiltré trois avocats, qui étaient sérieusement menacés, et pour lesquels il a fait toutes les démarches pour qu'ils obtiennent le statut de réfugié, trouvent un travail et soient hébergés.

L'OIAD s'est aussi enrichi de nombreux membres, puisque l'ont rejoint, cette année, les barreaux de Rovereto, Vérone, Lille, Port au Prince et de Modène.

Il est alerté partout dans le monde. Il a tissé les relations avec toutes les principales organisations humanitaires. Nous sommes aujourd'hui le principal organisme qui porte secours aux avocats qui sont malheureusement de plus en plus nombreux à être en danger.

Son site internet a été consulté plus de 19 milliers de fois.



A l'heure de terminer mon mandat de Président, je dois dire ma fierté d'en avoir assumé la direction pendant ces deux années. D'avoir pu porter en Afrique, en Asie, en Amérique Centrale et en Europe, la voix de cet observatoire fut un grand honneur.

Même si nous obtenons rarement de les faire libérer, les avocats, à qui nous tentons de porter assistance, le savent toujours un jour ou l'autre, et c'est pour eux et leur famille un vrai réconfort.

Je passe avec beaucoup de confiance le relais à mon successeur ; et je remercie tout particulièrement Anne Souléliac, véritable cheville ouvrière de l'Observatoire, à qui il doit beaucoup son succès.

Basile ADER

Vice-Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de
Paris

Table des matières

I.	Introduction.....	1
II.	Adhésion de nouveaux membres	2
III.	Communiqués et alertes.....	3
1.	Algérie	3
2.	Azerbaïdjan.....	4
3.	Bolivie.....	4
4.	Burkina Faso.....	5
5.	Cameroun.....	5
6.	Chine	6
7.	Colombie	8
8.	Etats-Unis.....	9
9.	Egypte.....	9
10.	France	10
11.	Guatemala.....	10
12.	Honduras.....	11
13.	Inde.....	12
14.	Iran	12
15.	Kazakhstan.....	13
16.	Maldives.....	14
17.	Moldavie.....	15
18.	Lettonie	15
19.	Ouganda	15
20.	Palestine.....	16
21.	Pays Bas	16
22.	Pérou	17
23.	Philippines.....	17
24.	Qatar.....	18
25.	Russie.....	18
26.	Serbie.....	19



27. Singapour.....	19
28. Tchad.....	20
29. Thaïlande.....	20
30. Tunisie.....	20
31. Turquie.....	21
32. Ukraine.....	23
33. Vietnam.....	24
IV. Rapport de mission.....	25
1. Rapport sur la mission de soutien aux avocats mexicains.....	25
2. Missions en Turquie.....	25
3. Rapport sur la mission d'observation au Honduras dans le cadre du procès relatif au meurtre de Berta Cáceres.....	27
V. Evènements.....	29
1. Journée internationale de l'avocat en danger.....	29
2. Conférence sur la Turquie et la CEDH.....	31
3. Conférence au barreau de New York.....	32
4. Présentation du rapport « Mexique : le carrefour permanent ».....	32
5. Table-ronde sur la défense de la défense à l'occasion de la Journée européenne de l'avocat.....	32
6. Intervention à la New York State Bar Association.....	32
7. Conférence du Barreau espagnol sur la défense de la défense en Colombie.....	33
8. Conférence du Consiglio Nazionale Forense sur les avocats en danger.....	33
9. Audience publique du Parlement européen sur les attaques à l'encontre des avocats.....	33
10. Participation à la journée organisée par la Law Society of England and Wales sur la situation des avocats en Turquie.....	34
11. Intervention à la Legal Week de St Pétersbourg.....	34
12. Assemblée du Red Defensoras au siège du Conseil général des avocats espagnols..	34
13. 37 ^{ème} cycle du dialogue Union européenne/Chine sur les droits de l'Homme.....	35
14. Présentation du rapport de mission d'observation judiciaire du procès de Berta Cáceres.....	35
VI. Aide directe aux avocats contraints à l'exil.....	36
1. Soutien à une avocate hondurienne.....	36



2. Soutien à un avocat soudanais	36
3. Soutien à deux avocats pakistanais.....	37
4. Soutien à une avocate syrienne.....	37
VII. Communication	39
1. Le site internet.....	39
2. Création du compte twitter	39
3. La Newsletter	39
4. Interview	39
VIII. Autres initiatives.....	40

I. Introduction

L'OIAD a reçu le mandat de veiller à l'intégrité physique et morale des avocats à travers le monde ainsi qu'aux conditions d'exercice de la profession.

Impliqué directement auprès des confrères en danger, l'Observatoire met à leur disposition une assistance juridique mais aussi un soutien moral et matériel lorsque les menaces à leur encontre rendent nécessaires de telles mesures.

L'Observatoire a déjà obtenu des résultats concrets pour les avocats à qui il a apporté son soutien. L'efficacité de cet instrument de protection mis à la disposition de l'ensemble de la communauté des avocats, et à travers eux, des citoyens qu'ils défendent, sera d'autant plus grande que son existence sera connue et reconnue. Il revient donc aux ordres professionnels, comme à chaque avocat, de pouvoir diffuser l'information relative à l'Observatoire et à son mandat, et de le solliciter lorsqu'un confrère se trouve dans une situation de danger.

L'Observatoire encourage également les membres de la société civile à lui faire parvenir toute information relative à la situation des avocats dans le monde. En 2018 et 2019, l'Observatoire a participé à de nombreuses actions de mobilisation commune avec des ONG. Ainsi, l'OIAD est membre fondateur de la plateforme française des ONG de droits de l'Homme agissant au niveau international.

La méthodologie de l'Observatoire :

Chaque cas porté à la connaissance de l'Observatoire est traité selon la procédure suivante :

- Vérification de la réalité des faits ;
- Croisement des informations disponibles ;
- Evaluation de la situation par l'Observatoire ;
- Transmission aux partenaires pour avis ;
- Mise en œuvre des moyens adéquats

L'évaluation de la gravité de la menace se fait sur des critères relatifs à la situation de l'avocat : entraves à l'exercice de la profession, suspension de l'exercice professionnel, atteinte à l'intégrité physique et morale, menaces de mort, détention, condamnation à la peine de mort, etc.

Certaines situations peuvent conduire l'Observatoire à mener des enquêtes à travers des missions de terrain. Ces dernières ont pour objectif de porter assistance et de protéger l'avocat menacé, mais aussi de collecter des informations venant des organisations professionnelles et des avocats eux-mêmes, afin de produire un rapport « pays » le plus précis possible et d'établir des recommandations concrètes.

L'expérience a montré que ces missions sont aussi l'occasion d'identifier de nouveaux cas peu ou pas médiatisés.

L'Observatoire met tout en œuvre de façon à assurer l'efficacité des missions et à obtenir un véritable effet sur la situation donnée. Les équipes d'avocats sont désignées pour assurer la qualité du travail sur le terrain et de son suivi. Les missions sont généralement menées par plusieurs avocats afin de garantir leur sécurité.

Enfin, l'Observatoire respecte son principe de spécialité, à savoir qu'il est dédié à la protection des avocats. Dans ce cadre, il peut être amené à se joindre à d'autres organisations des défenseurs des droits de l'Homme. Il mobilise et sensibilise d'autres acteurs nationaux et internationaux qui relèvent des institutions publiques ou de la société civile.

L'Observatoire constate que c'est l'Etat qui reste le principal responsable de la construction d'un environnement libre et sécurisé pour l'accomplissement de la mission de l'avocat.

Plus le travail de l'Observatoire sera reconnu et soutenu au sein de la profession et au-delà, plus son action sera efficace pour assurer la protection des avocats en danger.

II. Adhésion de nouveaux membres

Depuis 2018, l'OIAD a eu l'honneur de voir adhérer de nouveaux membres à savoir le Barreau de Milan en 2018 et les barreaux de Vérone, Rovereto, Lille et Modène en 2019.

Membres fondateurs

- Consejo General de la Abogacía Española
- Barreau de Paris
- Conseil National des Barreaux
- Consiglio Nazionale Forense (Italie)

Membres actifs

Barreaux français :

- Barreau de Brest
- Barreau de Caen
- Barreau des Hauts-de-Seine
- Barreau de Metz
- Barreau de Montpellier
- Barreau de La Rochelle – Rochefort
- Barreau de Lille
- Barreau de Lyon
- Barreau de Rennes
- Barreau de Rouen
- Barreau de Strasbourg
- Barreau de Tours
- Barreau de Thonon les Bains

Barreaux italiens :

- Barreau de Bari
- Barreau de Brescia
- Barreau de Messina
- Barreau de Milan
- Barreau de Modène
- Barreau de Monza
- Barreau d'Oristano
- Barreau de Rome
- Barreau de Rovereto
- Barreau de Turin
- Barreau de Vérone

Barreaux espagnols :

- Barreau de Barcelone
- Colegio de Abogados del Senorio de Bizkaia
- Barreau de Caceres
- Colegio Legi de l'Advocacia de Lleida
- Barreau de Madrid
- Colegio de Talavera de la Reina

Autres Barreaux

- Barreau de Genève (Suisse)
- Barreau de Dyarbakir (Turquie)
- Barreau du Cameroun

Membres associés

- Avocats européens démocrates
- Avocats sans frontières France
- China Human Rights Lawyers Concern Group
- Conférence des Bâtonniers
- Conseil des Barreaux européens (CCBE)
- Défense sans frontière – Avocats Solidaires
- Endangered Lawyers –Avvocati Minacciati
- Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA)
- Institut des droits de l'Homme des avocats européens (IDHAE)
- Lawyers for Lawyers
- Syndicat des avocats de France
- The Arrested Lawyers Initiative
- Union des Jeunes Avocats d'Aix-en-Provence (UJA)

III. Communiqués et alertes

La médiatisation des situations, lorsqu'elle est exempte de danger pour l'avocat concerné, est un des principaux outils à la disposition de l'OIAD. Elle s'effectue de deux manières : soit publiquement, lorsque cela est possible – elle prend alors la forme d'alertes publiées sur le site de l'Observatoire et relayées sur les réseaux sociaux –, soit, de façon plus confidentielle, en s'adressant directement aux autorités concernées (autorités nationales, européennes et/ou onusiennes).

1. Algérie

L'OIAD a publié le 29 mai 2018 un communiqué concernant M^e Noureddine Ahmine suite à l'acquittement de ce dernier. L'avocat avait défendu, en 2014, un homme dont le frère était mort suite à une agression à laquelle la police aurait participé au lieu de l'en défendre. Le client de M^e Noureddine Ahmine avait toutefois retiré sa plainte en 2015, et l'avocat s'était alors vu accuser d'outrage à corps constitué et de production de fausses preuves. Auditionné par le juge d'instruction en mai 2016 et octobre 2017, l'avocat a néanmoins été acquitté en

première instance en mai 2018, faute de preuves, après plusieurs reports d'audiences.



L'OIAD a publié une alerte mise à jour le 20 mai 2019, puis le 24 juillet 2019, concernant Me Salah Dabouz, avocat algérien connu pour avoir pris la défense de prisonniers dans le cadre des événements de Ghardaïa ainsi que de fidèles de l'ahmadisme, un courant minoritaire de l'islam. Il a été le président de la Ligue Algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH).



En 2018, Il a été condamné à des peines de prison avec sursis pour « offense à l'Islam ». Me Dabouz est arrêté le 7 avril 2019 pour s'être élevé contre l'arrestation de l'un de ses clients, Kamel Eddine Fekhar. Il est

finalement relâché le lendemain mais il est placé dès lors sous contrôle judiciaire. L'avocat doit alors se présenter trois fois par semaine devant le juge d'instruction à Ghardaïa. Ce contrôle est d'autant plus attentatoire à la liberté de Me Dabouz que Ghardaïa se trouve à 600 kilomètres de son lieu de résidence et de travail.

L'Union nationale de l'ordre des avocats a annoncé le « boycott des activités judiciaires sur tout le territoire national » le 9 avril 2019, dénonçant une atteinte aux droits de la défense garantis par la Constitution algérienne.

Le 17 mai, tandis qu'il prenait part aux manifestations à Alger en faveur d'une transition démocratique, Salah Dabouz a été tabassé par des policiers et arrêté. Il fut libéré plus tard dans la journée.

Le contrôle judiciaire auquel il était soumis a pris fin le 24 juillet 2019, mais l'avocat qui avait entamé une grève de la faim le 8 juillet 2019 a décidé de la poursuivre en signe de protestation contre les procédures irrégulières auxquelles il fait face.

2. Azerbaïdjan

L'OIAD a publié, le 6 juin 2018, une alerte concernant M^e Emin Aslan.



Connu pour être intervenu dans des affaires portant sur la liberté d'information, M^e Aslan a été enlevé devant sa fiancée le 4 juin 2018. Le lendemain, le Département de lutte contre le crime organisé, connu pour son usage de la torture, a affirmé détenir l'avocat, tandis que ce dernier était condamné à 30 jours de détention par un tribunal local. M^e Aslan n'a pas pu consulter son avocat durant cette période.

3. Bolivie

Le Consejo General de la Abogacía Española a envoyé le 1er juin 2018 et au nom de l'OIAD une lettre à l'Ambassadeur

de la Bolivie en Espagne exprimant sa préoccupation sur la situation de l'avocat Nelson La Madrid.



D'après les informations reçues, le risque relève de son travail en tant que représentant légal des communautés autochtones guaranis de Tatarenda Nuevo et Yumao, situées dans la province de Santa Cruz. Ces dernières s'opposent à l'exécution du projet hydroélectrique Rositas, réalisé par l'Empresa Nacional de Electricidad de

Bolivia (ENDE) sur leur territoire sans consultation préalable, libre et informée, un droit consacré par la Constitution politique de l'État plurinational de la Bolivie.

L'Observatoire International des avocats en danger a fait écho aux préoccupations exprimées par l'éminente organisation de défense des droits humains Frontline Defenders concernant les menaces de mort reçues par l'avocat et le harcèlement dont il aurait fait l'objet depuis son implication dans ce procès. Une situation qui s'était déjà produite dans le passé dans le cadre de son travail de défense des droits des communautés guaranis.

4. Burkina Faso

L'OIAD a publié, le 22 mai 2018 une alerte au soutien de l'avocat Mamadou Traoré. L'ancien Bâtonnier était accusé d'avoir participé au putsch manqué de septembre 2015 et comparait devant le tribunal militaire.

La procédure a été entachée de nombreuses irrégularités comprenant l'absence de consultation du Bâtonnier et son inculpation sans notification des faits reprochés.

A cet égard, les conférences des Barreaux UEMOA et OHADA ont dénoncé la

violation manifeste des droits de Monsieur Mamadou Traoré, lequel n'a pas pu bénéficier de l'assistance et contrôle de la régularité de procédure par le Bâtonnier en exercice, conformément à l'article 6 du Règlement UEMOA n°05.

Par ailleurs, l'OIAD s'est inquiété des modalités de nomination des magistrats siégeant au sein du Tribunal militaire, dérogeant aux règles constitutionnelles et portant atteinte au droit à un procès équitable.

5. Cameroun

L'OIAD a publié, le 3 mars 2019, une alerte concernant l'avocate camerounaise Michelle Ndoki à la suite de son arrestation.

Maître Michelle Ndoki, active au sein d'un parti d'opposition, se cachait depuis sa participation à la journée de manifestation violemment réprimée du 26 janvier dernier et au cours de laquelle elle avait été blessée à la suite de tirs des forces de l'ordre.





Lors de son arrestation, aucun titre justifiant cette arrestation n'a été présenté, ni mandat d'arrêt, ni mandat d'amener. Les autorités camerounaises ayant prétendu qu'elle tentait de fuir pour justifier son arrestation. Elle est actuellement poursuivie pour hostilités contre la patrie, rébellion, insurrection,

Le 18 septembre 2019, l'OIAD a publié un article sur la situation des avocats au Cameroun, pour exprimer notamment son soutien au Barreau du Cameroun. Ce dernier a adopté une résolution le 31 août dernier annonçant une grève de cinq jours, du 16 au 22 septembre. Les avocats camerounais dénoncent, entre autres, le difficile accès à leurs clients dans les lieux de détention et dans les tribunaux, notamment s'agissant des personnes détenues

6. Chine

La situation des avocats et, plus généralement, des défenseurs des droits de l'Homme en Chine est extrêmement préoccupante. Depuis 2015, année du « 709 crackdown », qui correspond à l'arrestation massive de plus de 200 avocats et militants, le pouvoir a fait preuve d'une sévérité croissante à l'égard des dissidents. Les avocats, en tant que promoteurs des libertés civiles, sont souvent désignés comme des ennemis de la nation par les organes de l'Etat ; l'adoption de nouvelles lois réglementant la profession a également permis un renforcement du contrôle des autorités sur l'activité des avocats en les

L'OIAD a publié le 4 mars 2019 une alerte concernant M^e Jiang Tianyong, avocat pékinois qui a notamment défendu des militants tibétains ou des adeptes du Falun Gong, persécutés par le régime depuis 1999. Jian Tianyong s'est vu retirer sa licence professionnelle en 2009 par les autorités. En novembre 2016, l'avocat avait disparu ; il a

outrage au Président de la République, réunion et manifestation, attroupement, caractère politique, complicité de dégradation de biens publics ou classés, de destruction et tentative d'émigration clandestine. Elle encourt la peine de mort.

incommunicado. Les avocats dénoncent également le non-respect des principes fondamentaux du droit à un procès équitable, pourtant garanti par les différents textes internationaux ratifiés par le Cameroun. Enfin, les signataires de cette résolution dénoncent des atteintes graves et récurrentes à l'exercice de la profession d'avocat, notamment des violences physiques de la part des forces de l'ordre ainsi que des arrestations arbitraires.

dissuadant de s'engager dans des affaires dites « sensibles ».

L'OIAD a signé avec dix autres organisations, le 21 mars 2019, un communiqué adressé à Emmanuel Macron à l'occasion de la visite du président chinois Xi Jinping du 24 au 26 mars 2019, à l'occasion du 55^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques franco-chinoises. Dans ce communiqué, les organisations signataires demandaient au président français d'évoquer avec son homologue la question des droits de l'Homme en Chine. Par ailleurs, l'OIAD a publié de nombreuses alertes relatives à des avocats chinois.

été jugé en 2017 et condamné à 2 ans d'emprisonnement. Tandis qu'il devait être libéré le 28 février 2019, Jiang Tianyong est resté introuvable pendant deux jours. Sa famille ainsi que des soutiens qui l'attendaient à sa sortie de prison se sont vus notifier par les autorités que l'avocat avait été « emmené », sans plus de précision.



Deux jours plus tard, une conversation vidéo avec sa femme exilée aux Etats-Unis a permis de confirmer que Jiang Tianyong avait pu regagner le domicile de ses parents. Toutefois, sa liberté apparaît comme restreinte dans la mesure où des policiers sont postés à l'extérieur de ce domicile et le suivent dans tous ses déplacements – une pratique courante en Chine, selon Amnesty International.



L'OIAD a publié le 22 mai 2018 une alerte concernant Me Xie Yanyi, un avocat exerçant à Pékin, qui a notamment défendu des adeptes du Falun Gong et a révélé en 2008 la tentative du gouvernement chinois d'installer un outil de surveillance dans l'ensemble des ordinateurs vendus dans le pays.



M^e Xie Yanyi a été arrêté lors du « 709 crackdown » en 2015 et accusé de « violations déontologiques » ; durant son procès, Xie Yanyi n'a pu être représenté par l'avocat choisi par sa famille.

Durant la détention qui s'en est suivie, il a subi des actes de torture. Sa famille a par ailleurs subi des pressions de la part des autorités, qui ont par exemple contraint leur propriétaire de résilier leur bail de location.

En avril 2018, Xie Yanyi a remarqué que sa licence professionnelle était inscrite comme « nulle » sur le site internet du Bureau de la Justice de Pékin. Convoqué à une audience le 16 mai 2018 devant le Barreau de Pékin, Xie Yanyi a été agressé par des policiers devant le bâtiment tandis qu'il s'y rendait. D'abord plaqué au sol par les forces de l'ordre, l'avocat et sa femme ont, après l'audience, été détenus pendant plusieurs heures.

L'OIAD a signé une déclaration commune initiée le 28 janvier 2019 par le China Human Rights Lawyers Concern Group (CHRLCG) concernant M^e Wang Quanzhang.

Ce dernier s'est illustré à travers la défense d'adeptes du Falun Gong, et par son activisme qui l'a notamment conduit à rédiger des rapports d'enquête sur la situation des droits de l'Homme dans le pays.



Ses activités lui ont valu d'être condamné, le 28 janvier 2019, à 4 ans et demi d'emprisonnement ainsi qu'à 5 ans de

privation de ses droits politiques pour « subversion du pouvoir étatique ».

Wang Quanzhang avait été arrêté en août 2015 et détenu *incommunicado* jusqu'à son procès, qui s'est tenu à huis clos. Le CHRLCG fait état d'actes de torture subis par l'avocat durant sa détention.

7. Colombie

Le 5 décembre 2018, l'OIAD, avec d'autres organisations, a envoyé une lettre au Président de la Colombie avec copie aux autorités nationales et aux représentants d'organisations internationales en exprimant leur préoccupation au sujet de la situation de l'avocat Daniel Prado.



Les autres organisations qui ont fait la promotion et envoyé la lettre sont les suivantes: Colombian Caravana UK Lawyers Group; Lawyers for Lawyers; Lawyers' Rights Watch Canada; Fundación Abogacía Española; Ilustre Colegio de la Abogacía de Bizkaia; Bar Human Rights Committee of England and Wales; Union internationale des Avocats ; ABColombia ; Federation des Barreaux d'Europe.

Les organisations ci-dessus ont été informées de menaces contre Daniel Ernesto Prado Albarracín. Me Prado, avocat et membre de l'ONG colombienne Comisión Intereclesial de Justicia y Paz (CIJP), qui représente plusieurs victimes dans le cas

Le 13 mars 2019, l'OIAD, avec d'autres organisations, a envoyé une lettre au Directeur de l'Unité Nationale de Protection avec copie aux autorités nationales et aux représentants des organisations internationales, exprimant leur préoccupation au sujet de la situation de l'avocat Adil Meléndez.

Le 1er juin 2018, le Consejo General de la Abogacía Española a envoyé une lettre au nom de l'OIAD à l'Ambassadeur de la Chine en Espagne, en exprimant sa préoccupation sur la situation des avocats Gao Zhiseng, Yu Wensheng et Jiang Tianyong.

emblématique des "12 Apôtres". Dans cette affaire, Santiago Uribe Vélez, frère de l'ancien président et actuel sénateur Álvaro Uribe Vélez, a été accusé d'avoir co-fondé en Antioquia le groupe paramilitaire connu sous le nom des 12 Apôtres, un groupe qui aurait commis plusieurs crimes contre l'humanité.

Daniel Prado a été victime d'agressions en raison de son travail d'avocat pour les victimes de violations des droits humains. Ces incidents comprennent des coups de feu dans son bureau, des tentatives de cambriolage dans son bureau et une tentative de desserrer les vis sur les roues de la voiture que l'Unité Nationale de Protection (UNP) lui avait confiée dans le cadre de ses mesures de protection. Après l'émission d'un mandat d'arrêt le 19 février 2016 contre Santiago Uribe Vélez, le principal suspect dans l'affaire des "12 Apôtres", les menaces et le harcèlement contre Daniel Prado se sont considérablement intensifiés, tout comme les menaces et le harcèlement contre les témoins et fonctionnaires judiciaires impliqués dans cette affaire.



Les autres organisations qui ont fait la promotion de la lettre et l'ont envoyée, étaient les suivantes : Colombian Caravana ; UK Lawyers Group ; Lawyers for Lawyers ; Lawyers' Rights Watch Canada ; Fundación Abogacía Española.

En 2017 et 2018, Me Meléndez a porté des accusations de corruption contre le maire de San Onofre, dans le département de Sucre. Il a également parlé de la présence de groupes paramilitaires dans la région et de la menace qu'ils représentent pour les communautés locales, et, en particulier, pour les victimes de l'accaparement illégal de terres et de violations des droits humains. Me Meléndez représente les victimes dans une trentaine d'affaires d'accaparement illégal de terres en vue d'obtenir réparation et justice devant les tribunaux nationaux. En outre, il représente les familles de plus de

100 victimes qui auraient été tuées par des paramilitaires à Sucre, Montes de María et Córdoba.

Le destinataire de la lettre était le directeur de l'Unité Nationale de Protection car, d'après les informations reçues, en décembre 2018, le véhicule blindé d'Adil Meléndez a été retiré par cet organisme et, à sa place, il aurait reçu une voiture ordinaire. Me Meléndez avait reçu un véhicule blindé en reconnaissance du risque grave auquel il est exposé en tant qu'avocat spécialisé dans les droits humains. En 2006, la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a accordé à Me Meléndez des mesures de précaution, en exhortant le Gouvernement colombien à prendre les mesures nécessaires pour protéger son intégrité physique et lui permettre de mener à bien son travail.

8. Etats-Unis

L'OIAD a publié, le 22 mai 2019, une alerte à la suite de l'interdiction de voyager aux Etats-Unis de confrères belges, au motif

qu'ils avaient défendus des personnes poursuivies pour terrorisme en Belgique.

9. Egypte

L'OIAD a publié le 30 janvier 2019 une alerte concernant M^e Massoum Marzouk, avocat égyptien défenseur des droits de l'Homme.



Il s'est ouvertement opposé au gouvernement du président al-Sissi, tant sur le plan juridique (il a notamment obtenu en 2016 l'annulation d'un traité transférant les

îles de Tiran et Sanafir à l'Arabie Saoudite) que politique, pour avoir publiquement réclamé, en août 2018, la tenue d'un référendum sur l'action politique du régime. C'est suite à cette prise de position que M^e Marzouk a été arrêté à son domicile, par ailleurs perquisitionné, sur ordre de M. Abbas Kamel, chef des renseignements intérieurs et ancien chef de cabinet du président al-Sissi. Aucun mandat n'a été fourni pour justifier l'arrestation et la perquisition. Quant au lieu de détention de M^e Marzouk, il a été gardé secret pendant plusieurs jours.

Massoum Marzouk est détenu à la prison de Torah (le Caire) depuis le 23 août 2018. Placé à l'isolement, l'avocat, qui est âgé de 73 ans, est en danger de mort : atteint d'une hernie abdominale, son état ne cesse de se

dégrader. Or, les autorités refusent qu'il soit opéré conformément aux recommandations du médecin de la prison – ce qui semble être une méthode utilisée par le pouvoir égyptien pour éliminer ses opposants, dont certains sont en « détention provisoire » depuis 2014.

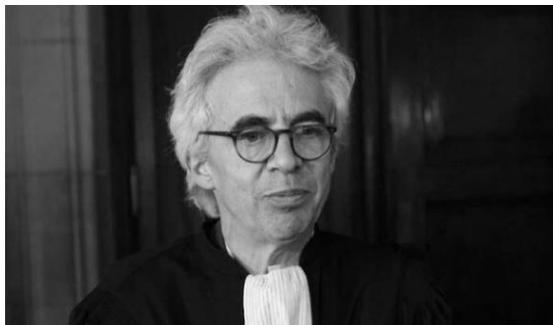
Le Consejo General de la Abogacía Española a envoyé une lettre en son nom et au nom de l'OIAD à l'Ambassadeur de l'Egypte en Espagne à l'occasion de la

Journée de l'avocat menacé le 24 janvier 2018, pour exprimer sa préoccupation quant à la situation de la profession juridique dans ce pays.

Le 21 mai 2019, l'avocat de Me Marzouk, Me Khaled Ali, a annoncé que son client allait être libéré prochainement, décision confirmée par le parquet et qui concerne également 4 autres prisonniers politiques.

10. France

L'OIAD a publié le 21 février 2019 une alerte concernant M^e William Bourdon. Ce dernier est un avocat français spécialisé en droit pénal, notamment des affaires, et en droit de la communication. Il a occupé le poste de secrétaire général de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) avant de fonder, en 2001, l'association Sherpa.



A partir de 2008, il représente l'association Transparency International dans le cadre de l'affaire des « biens mal acquis », et obtient la condamnation en 2017 de Teodorin

Obiang Nguema, fils aîné du président de la République de Guinée équatoriale.

En février 2019, le Tribunal de Malabo émet un mandat d'arrêt à l'encontre de 16 personnes, dont M^e Bourdon et Daniel Lebègue, ex-président de la section française de Transparency International. Ce mandat d'arrêt, qui porte sur des allégations de blanchiment de capitaux et d'aide au financement du terrorisme, est considéré par dix organisations de lutte contre la corruption comme participant d'une opération de représailles.

L'OIAD a adopté, le 1er février 2019, une alerte concernant Maître Marjam Ghaem, à la suite des insultes et des menaces de mort proférées à son encontre. Maître Marjam Ghaem est une avocate inscrite au barreau de Mayotte et exerçant notamment en droit des étrangers.

11. Guatemala

Le Consejo General de la Abogacía Española a envoyé une lettre en son nom et au nom de l'OIAD au Procureur général du Guatemala pour soutenir l'adoption et la mise en œuvre du "Protocole relatif aux enquêtes sur les crimes commis contre les défenseurs des droits humains" (27 avril 2018).

L'OIAD a publié une alerte le 24 juillet 2019 concernant l'avocat Quelvin Jiménez. Ce dernier est avocat au Guatemala et défend les droits des populations autochtones contre l'accaparement des terres par les entreprises minières notamment. Ces activités de défenseurs des droits lui ont valu de nombreuses menaces de mort et de tentatives d'intimidation.

L'OIAD s'est ainsi associé à l'appel d'Amnesty International pour que les autorités guatémaltèques prennent les mesures qui s'imposent en termes de sécurité et de protection de l'avocat, ainsi que des mesures

judiciaires pour enquêter sur les agressions subies par Quelvin Jiménez, en toute impartialité et indépendance.



12. Honduras

Le 15 mars 2019, l'OIAD a adressé une lettre au Président de la République de Honduras avec copie aux autorités nationales et aux représentants des organisations internationales en exprimant leur préoccupation sur la situation de l'avocat Víctor Fernández. Le 19 mars, ces préoccupations ont été rendues publiques par le biais d'une alerte.



Víctor Antonio Fernández Guzmán est un éminent avocat engagé dans la défense des droits humains au Honduras, victime d'attaques répétées et de menaces contre son intégrité personnelle et professionnelle.

L'OIAD a envoyé le 25 juillet 2018 une au Président de la Cour Suprême de justice du Honduras demandant la protection et le respect de toutes les garanties d'une procédure régulière dans l'affaire ouverte par

Suite à plusieurs situations graves et urgentes découlant de son travail, Víctor Fernández a reçu en 2013 les mesures de précaution 416-13 par la résolution 12/2013 de la CIDH et il a bénéficié de la mesure de précaution 112-16 accordée par la résolution 8/2016, en même temps.

Malgré cela, Fernández et son équipe du Movimiento Amplio por la Dignidad y la Justicia (MADJ) ont été soumis à diverses menaces tout au long de leur carrière professionnelle, notamment depuis le 27 novembre 2017, dans le contexte de la fraude électorale dénoncée au Honduras. Depuis lors, plus de 30 attaques de toutes sortes ont eu lieu: menaces, perquisitions illégales, surveillance et atteintes à la liberté d'expression, torture, traitements cruels et dégradants, exécutions sélectives, enlèvements, détentions arbitraires, surveillance, harcèlement, campagnes de haine et criminalisation, laissant 14 de ses membres en danger, dont 3 ont été définitivement déplacés de leur territoire.

le meurtre de Berta Cáceres et l'application effective de la mesure de précaution n° 112-16 prise par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme-CIDH.

Le 23 août 2018, une autre lettre a été envoyée au bureau du procureur général pour demander le respect de la procédure régulière dans l'affaire Berta Cáceres.



13. Inde

L'OIAD a publié le 3 août 2018 un communiqué concernant l'assassinat de M^e Ajit Nayak, avocat indien, président du conseil municipal de Dandeli et militant écologiste. Membre actif du mouvement Kali Bachao Andolan (Mouvement pour la préservation de la rivière Kali, contre la pollution industrielle), M^e Nayak s'opposait notamment à la mise en œuvre des réformes de l'Autorité de réglementation immobilière dans la ville de Karnataka.

Le 27 juillet 2018, tandis qu'il sortait de son cabinet à Dandeli, M^e Nayak a été poignardé par trois hommes qui ont pris la fuite. L'un des auteurs a par la suite été interpellé et a

avoué l'assassinat, qui aurait été motivé par une affaire de corruption liée à l'attribution d'un terrain au bord de la rivière Kali. Cet assassinat a entraîné des grèves d'avocats dans plusieurs villes de l'Etat du Karnataka.



14. Iran

L'Iran semble avoir récemment amorcé un renforcement de la répression à l'égard des avocats défenseurs des droits de l'Homme.

L'OIAD s'était ainsi alarmé dans un communiqué du 13 juin 2018 de la limitation des droits de la défense opérée par les autorités iraniennes. Si la Constitution (article 35) et la Règlementation relative aux procédures pénales (article 48) garantissent en principe la liberté des parties dans le choix de leur avocat, une exception est prévue par une « Note à l'article 48 » en

matière de sécurité nationale. C'est sur le fondement de cette Note que les autorités ont publié une liste de 20 avocats approuvés par l'Etat, auxquels les personnes accusées de crimes en lien avec la sécurité nationale sont obligées d'avoir recours pour leur défense. Cette liste concerne la province de Téhéran mais des listes similaires devraient être adoptées dans les autres provinces.

L'OIAD a publié le 25 février 2019 une alerte concernant M^e Amir Salar Davoodi, avocat actuellement emprisonné *incommunicado*.

M^e Davoodi a défendu de nombreux prisonniers politiques et membres de minorités ethniques ou religieuses ; très actif

sur les réseaux sociaux, il est ouvertement opposé à la politique du régime.



L'OIAD a également publié le 18 juin 2018 et le 12 mars 2019 des alertes concernant M^e Nasrin Sotoudeh, avocate iranienne qui a subi de longue date une répression féroce de la part des autorités.



Elle a en effet été emprisonnée entre 2010 et 2013 pour avoir défendu des prisonniers politiques, et ne peut quitter le territoire jusqu'en 2022. Son engagement, notamment en faveur des droits des femmes (pour avoir défendu des iraniennes s'étant opposées au port obligatoire du hijab), lui a valu de

Le 20 novembre 2018, M^e Davoodi a été arrêté (sans mandat) tandis que son domicile et son bureau étaient perquisitionnés. Bien que les charges exactes pesant contre lui n'aient toujours pas été communiquées, son cas a été transmis à une section du tribunal révolutionnaire qui traite des crimes liés à la sécurité nationale.

Depuis son arrestation, M^e Davoodi est maintenu à l'isolement ; il n'a été autorisé à consulter ni son avocat, ni le médecin de la prison, et n'a pu recevoir que la visite de ses parents. Son lieu de détention a en outre été un temps gardé secret.

recevoir en 2012 le Prix Sakharov du Parlement européen, et, en 2018, le Prix Ludovic Trarieux.

Nasrin Sotoudeh a été arrêtée le 13 juin 2018 à son domicile. Détendue *incommunicado* depuis cette date, elle avait appris sa condamnation, en son absence, à une peine de 5 ans d'emprisonnement. Plus récemment, aux alentours du 11 mars, Nasrin Sotoudeh a été informée par le Bureau d'application des peines de la prison d'Evin (Téhéran) de sa condamnation, pour un total de 7 chefs d'accusations, à 33 ans d'emprisonnement et 148 coups de fouet. Son mari, Reza Khandan, a pour sa part été condamné en janvier 2019 à 6 ans d'emprisonnement, notamment pour avoir posté sur Facebook des nouvelles de sa femme emprisonnée. La répression subie par les avocats iraniens s'accompagne, plus généralement, d'ingérences du pouvoir exécutif qui entraînent des restrictions à l'indépendance de la justice.

15. Kazakhstan

L'OIAD a publié le 17 mai 2018 une alerte concernant M^e Botagoz Jardemalie, avocate kazakhe inscrite au Barreau de New York et réfugiée politique en Belgique. Après avoir notamment défendu Mukhtar Ablyazov, figure de l'opposition au Kazakhstan

actuellement exilée en France, Botagoz Jardemalie est devenue une cible du régime.

Face au risque de représailles qu'elle encourait, elle a obtenu l'asile politique en Belgique en 2013, où elle a malgré tout dû

être placée sous surveillance en raison des menaces qui pesaient sur elle.



En 2013, Interpol a publié une notice rouge d'arrestation à l'encontre de Botagoz Jardemalie, à la demande du Kazakhstan ; toutefois, cette notice a été annulée par l'organisation pour non-respect des règles relatives aux abus politiques.

L'OIAD a publié le 27 juin 2019 une alerte concernant Me Sergey Sizintsev, avocat kazakh, radié à la demande du Ministère de la justice par le tribunal de Petropavlovsk.

Selon la plainte officielle, l'avocat aurait cumulé deux fonctions simultanément, ce qui est interdit par la loi kazakhe sur les activités professionnelles des avocats et l'aide juridique de 2018. Or, selon l'avocat Sergey Sizintsev, ce cumul est tout à fait autorisé. Les raisons de sa radiation seraient liées à ses prises de parole et notamment à ses critiques de la nouvelle loi précédemment mentionnée de 2018.

Selon bon nombre d'avocats, cette loi irait en contradiction avec les normes internationales relatives à l'indépendance de la profession d'avocat car elle permettrait à l'exécutif d'influencer et de contrôler les personnes autorisées à exercer le droit ainsi que sur les

La situation de l'avocate a pris une tournure d'autant plus préoccupante que son frère, Iskander Yerimbetov, a été arrêté le 13 novembre 2017 et placé en détention provisoire, ce qui semble constituer une manœuvre visant à faire pression sur M^e Jardemalie. Selon ses avocats et plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme, M. Yerimbetov aurait subi des actes de torture, ce qui a par la suite été confirmé lors de visites effectuées par Zhemis Turmagambetova et Yevgeniy Zhovtis, respectivement directeur exécutif de l'organisation « Charte des droits de l'Homme » et directeur du Bureau international du Kazakhstan pour les droits de l'Homme et l'Etat de droit.

procédures disciplinaires à l'encontre des avocats. Depuis l'application de la loi de 2018, plusieurs avocats ont été victimes de procédures disciplinaires s'apparentant à des mesures de rétorsion.



16. Maldives

L'OIAD a publié une alerte, le 12 septembre 2017, après la suspension, par le Ministère de la Justice, de cinquante-six avocats en République des Maldives, pour avoir signé une pétition déposée devant la Cour

suprême et demandant l'application de l'Etat de droit.

Les avocats signataires ont fait l'objet d'une suspension après s'être réuni devant la Cour suprême afin d'y déposer la pétition.

Cette suspension de masse pour une durée indéterminée, avant l'ouverture d'une enquête pour outrage à la Cour, interférences et pressions sur le système judiciaire, concernait plus d'un tiers des

avocats de la République des Maldives, et impactait de nombreux opposants au régime ainsi que les avocats du chef de l'opposition, Mohamed Nasheed.

17. Moldavie

L'OIAD a publié le 26 mai 2018 une alerte concernant M^e Ana Ursachi, avocate moldave défenseuse des droits de l'Homme.



Elle est connue pour son implication dans des dossiers très politiques, par exemple pour avoir défendu Vyacheslav Platon-Kobalyev et Sergiu Cibotari, des opposants à

l'oligarque Vladimir Plahotniuc. Ana Ursachi a fait les frais d'une vaste campagne de diffamation de la part des médias gouvernementaux depuis la publication, en 2016, d'un rapport l'accusant (ainsi que son ex-mari et une troisième personne) d'avoir été impliquée dans le meurtre d'un enseignant 20 ans auparavant.

L'avocate s'est exilée en Pologne. Le 29 mars 2018, la Cour centrale de Chisinau, sur requête du procureur, a émis un mandat d'arrêt contre Ana Ursachi, confirmé par la Cour d'appel le 17 avril. Il convient de noter que l'audience a eu lieu en l'absence des conseils d'Ursachi, Iulian Rusanovschi et Eduard Rudenco.

18. Lettonie

L'OIAD a publié, le 31 mai 2018, une alerte concernant l'avocat Martins Bunkus, assassiné 29 mai 2018 par deux hommes armés non-identifiés, dans une banlieue de la capitale Riga.

19. Ouganda

L'OIAD a publié le 4 août 2019, une alerte concernant l'avocat ougandais Patrick Mugisha, arrêté sur son lieu de travail par l'Organisation de sécurité intérieure (ISO), puis détenu incommunicado pendant cinq jours.

Il a finalement été libéré le 4 août 2019, après que l'Association des barreaux ougandais (ULS) se soit fortement mobilisée pour leur confrère. Le président de l'ULS a appelé le directeur de l'ISO, le colonel Frank Kaka Bagyenda, dans une lettre du 3 août 2019, a arrêté les kidnappings, les intimidations, le

harcèlement et les arrestations à l'encontre des ougandais et en particulier des avocats.



20. Palestine

L'OIAD a publié le 31 juillet 2018 une alerte concernant l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri. M^e Hamouri est un ancien prisonnier d'opinion qui a passé 6 ans dans les prisons israéliennes ; devenu avocat, il a notamment enquêté pour le compte de l'association Addameer, qui défend les droits des prisonniers politiques palestiniens.



Placé en détention le 23 août 2017 « pour enquête » mais sans qu'aucun chef d'inculpation ne lui soit notifié, Salah Hamouri s'est ensuite vu remettre un ordre de détention administrative d'une durée de 6 mois, alors même qu'un Tribunal avait décidé de le libérer de manière

conditionnelle de 29 août. Le 5 septembre, l'ordre de détention administrative a été suspendu par le Tribunal de Jérusalem, qui a dans le même temps rétabli l'exécution de la peine prononcée à l'encontre de l'avocat en 2005, soit 3 mois de prison qui n'avaient pas été purgés par Salah Hamouri en raison de sa libération dans le cadre d'un échange de prisonnier.

Après que le procureur a fait appel de cette décision, la détention administrative de M^e Hamouri, accusé d'appartenir au Front populaire de libération de la Palestine, a été prolongée de 6 mois.

Dans une Opinion du 25 avril 2018, le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU a qualifié d'arbitraire la détention de Salah Hamouri (Opinion n° 34/2018). Ce dernier a été libéré en septembre et est actuellement en France avec sa famille.

21. Pays Bas

L'OIAD a publié une alerte le 19 septembre 2019 concernant l'assassinat de l'avocat néerlandais Derk Wiersum.

Il défendait un témoin-clé dans un procès contre le criminel le plus recherché des Pays Bas dans une importante affaire de drogue. L'avocat a été abattu dans une rue d'Amsterdam par un jeune homme qui s'est enfui à pied.

L'OIAD a tenu à présenter ses plus sincères condoléances à la famille de Derk Wiersum et au barreau des Pays Bas, mais également à exprimer son choc sur cette attaque

intolérable faite à l'encontre d'un avocat, qui touche ainsi la profession toute entière.



22. Pérou

Le 28 novembre 2018, l'OIAD a envoyé une lettre au Président du pouvoir judiciaire du

Pérou et une copie aux autorités nationales exprimant sa préoccupation concernant la

situation de l'avocat Juan Carlos Ruiz Molleda.



L'avocat Juan Carlos Ruiz a fait l'objet d'une plainte datée du 2 octobre 2015 par le Ministère de la Santé du Pérou (MINSA) et l'Institut National de la Santé (INS), selon

les informations reçues. Cette plainte accuse l'avocat d'avoir utilisé un rapport médical prétendument faux joint à une publication de 2015 qui relate la situation socio-environnementale grave dans la province d'Espinar, dans le département de Cusco (Pérou).

Après avoir transité par différentes instances du pouvoir judiciaire péruvien, Juan Carlos Ruiz a été inculpé le 11 juin 2018 par le ministère public d'utilisation d'un faux document avec une peine privative de liberté de deux ans et une amende accessoire de 30 à 90 jours.

23. Philippines

L'OIAD a publié, le 7 juin 2018, un communiqué concernant des propos du président philippin Rodrigo Duterte. Dans un contexte marqué, depuis l'arrivée au pouvoir de Duterte en juin 2016, par de nombreuses exécutions extrajudiciaires, la Cour suprême avait voté le retrait de la juge en chef Maria Lourdes Sereno, qui était dans le viseur du gouvernement pour s'être opposée à certaines propositions controversées de ce dernier.

Cette décision a donné lieu à une déclaration du Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Diego García-Sayán, qui a pointé la menace pesant sur l'indépendance de la justice aux Philippines ; ce à quoi Rodrigo Duterte a répondu : « Tell him not to interfere with the affairs of my country. He can go to hell ».

Le 17 septembre 2019, l'OIAD et 150 barreaux nationaux ou internationaux et organisations d'avocats et de professionnels du droit de 49 pays, ont rejoint l'appel lancé par Lawyers for Lawyers concernant les attaques croissantes contre les avocats aux Philippines et à l'environnement de travail

L'OIAD tenait à exprimer son indignation face à ces propos visant une procédure spéciale des Nations Unies qui est d'une grande utilité, tant dans le cadre particulier des Philippines qu'au niveau mondial face à la multitude de menaces dont font l'objet les avocats.



oppressant auquel ils sont confrontés depuis le début du mandat du Président Duterte.

La pétition, initiée par Lawyers for Lawyers et cosignée par 151 organisations, appelle le Gouvernement à protéger comme il convient la sécurité et l'indépendance des avocats et à mettre fin à la culture de l'impunité dans laquelle ces attaques ont

lieu. Elle demande également aux autorités philippines de se conformer aux Principes de

base relatifs au rôle du Barreau des Nations Unies.

24. Qatar

L'OIAD a publié le 1^{er} juin 2018 une alerte concernant M^e Najeeb al-Nuaimi, ancien ministre de la Justice qatari et avocat très impliqué dans la défense des détenus de Guantanamo Bay.



Entre 2011 et 2012, l'avocat a également défendu Mohammed Rashid al-Ajami, poète qatari condamné à la réclusion à perpétuité, et a obtenu la libération de ce dernier en 2016.

En février 2017, M^e al-Nuaimi découvre qu'une interdiction de voyager a été émise un mois plus tôt à son encontre par le procureur général, alors qu'aucune accusation n'était portée contre lui. Après que la Cour d'appel du Qatar a révoqué l'ordre d'interdiction, ce dernier a néanmoins été renouvelé par la suite et continue de restreindre la liberté de circulation de M^e al-Nuaimi.

25. Russie

L'OIAD a publié le 4 mai 2018 une alerte concernant M^e Mark Feygin, avocat connu en Russie pour avoir défendu de nombreux prisonniers politiques ainsi que les membres du groupe Pussy Riot.

Le 6 décembre 2017, suite à une plainte dirigée contre lui par le blogueur Anatoly Shariy pour violation du code de déontologie des avocats concernant des propos jugés obscènes exprimés sur des réseaux sociaux, la Chambre des avocats de Moscou a prononcé la radiation de Mark Feygin pour « violation de l'éthique et des règles de comportement sur internet » (une infraction alors récemment adoptée).

Comme le fait valoir M^e Feygin, cette décision semble entachée d'illégalité dans la mesure où elle intervient environ 9 mois après que la plainte a été émise, alors que l'article 18 du code de déontologie des

avocats exige que la décision soit rendue dans un délai de 6 mois après la révélation de l'objet de la plainte. La radiation de Mark Feygin apparaît donc comme ayant été politiquement motivée (notamment par l'implication de l'avocat dans la défense du journaliste ukrainien Roman Sushchenko, alors détenu à Moscou).



26. Serbie

L'OIAD a publié le 5 août 2018 une alerte concernant M^e Dragoslav Ognjanovic, avocat serbe assassiné devant son domicile dans la soirée du 28 juillet 2017.



M^e Ognjanovic était connu pour avoir défendu l'ancien président serbe Slobodan Milosevic, jugé pour crimes de guerre par le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, ainsi qu'un important membre du trafic de drogue en Serbie et au Monténégro. Le Barreau de Serbie et le Barreau de Belgrade, qui ont annoncé une semaine de grève en signe de protestation, ont estimé dans un communiqué commun publié le lendemain de l'assassinat que ce dernier « montr[ait] de la manière la plus radicale les conditions dans lesquelles les avocats exercent leur activité professionnelle en Serbie ».

27. Singapour

L'OIAD a publié le 21 août 2019 une alerte concernant M^e M Ravi, avocat engagé dans la défense des condamnés à mort malaisiens. Le 19 août, le Procureur général de Singapour a notifié à l'avocat défenseur des droits humains M Ravi (Ravi Madasamy), qu'il avait déposé une plainte contre lui auprès du Barreau de Singapour pour « atteinte à l'administration de la justice ». Une plainte qui pourrait avoir pour conséquence de l'empêcher de continuer à exercer sa profession.

L'avocat M Ravi serait poursuivi pour son travail en faveur des condamnés à mort en Malaisie. Il est en effet connu dans le monde entier pour son plaidoyer inlassable contre la peine de mort. Il représente actuellement Nagaenthran Dharmalingam, condamné à mort pour troubles mentaux, qui se trouve

en prison depuis une dizaine d'années dont huit passées dans le couloir de la mort.

A la suite d'une déclaration de l'avocat en Malaisie lors d'une conférence de presse le 23 juillet 2019, les autorités singapouriennes ont déposé une plainte contre lui pour « atteinte à l'administration de la justice », qui pourrait également être suivie d'accusations d'outrage au tribunal.



28. Tchad

L'OIAD a publié, le 29 mai 2018, une alerte à la suite de la tentative d'assassinat dont ont été victimes Doumra Manassé, avocat au

Barreau du Tchad et ses clients, le 22 mai dernier à Doba.

29. Thaïlande

L'OIAD a publié le 23 mai 2017 une alerte concernant M^e Sirikan Charoensiri, avocate thaïlandaise qui a notamment défendu quatorze étudiants membres du *New Democracy Movement* qui avaient manifesté pacifiquement pour marquer le premier anniversaire du coup d'Etat militaire de mai 2014 et qui avaient été arrêtés en juin 2015 pour « sédition ». Elle est par ailleurs cofondatrice du collectif *Thai Lawyers for Human Rights*.

Le 2 février 2016, M^e Charoensiri est convoquée par la police pour s'être opposée à la fouille (sans mandat) de sa voiture et à la saisie des téléphones portables de ses clients, qu'elle avait sécurisés dans le véhicule. D'abord accusée de refus de se conformer aux ordres de la police et de dissimulation de preuve, ainsi que de fausses accusations

contre la police (pour avoir dénoncé des agissements des policiers lors de l'incident de la fouille), Sirikan Charoensiri devient par la suite la première avocate thaïlandaise à être accusée de « sédition » par la junte. L'audience prévue devant le procureur a été reportée plusieurs fois ; l'avocate encourt jusqu'à 15 ans d'emprisonnement.



30. Tunisie

L'OIAD a publié le 19 mai 2017 une alerte concernant Me Najet Laabidi, avocate tunisienne spécialisée dans la défense des droits de l'Homme, qui a notamment représenté plusieurs victimes de torture devant le Tribunal militaire de Tunis, dans le cadre de l'affaire dite de Barraket Essahel.



Cette affaire concerne 244 arrestations et des actes de torture subis en 1991 par 244 militaires accusés d'avoir fomenté un coup

d'Etat contre le Président Ben Ali. Les suites judiciaires de cette affaire ont été entachées de multiples irrégularités procédurales. Pour avoir défendu ses clients, Me Najet Laabidi est alors accusée de diffamation et est condamnée par contumace à 1 an d'emprisonnement, le 12 octobre 2016. Cette procédure fait suite à une plainte déposée contre l'avocate par Mme Leila Hammami, présidente du tribunal militaire permanent de première instance de Tunis. En mai 2017, La 8^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal de première instance confirme la condamnation de Najet Laabidi, réduisant sa peine à 6 mois d'emprisonnement.

31. Turquie

Les avocats turcs ne font pas exception vis-à-vis des vagues de répression qui ont déferlé sur des pans entiers de la société turque (médias, justice, corps professoral, associations...) depuis la

tentative de coup d'Etat de juillet 2016. De nombreux avocats ont ainsi été arrêtés et emprisonnés, parfois au terme de procès collectif aboutissant à des peines très lourdes.

L'OIAD a publié le 23 mai 2017 une alerte concernant M^e Eren Keskin, avocate et membre de l'Association turque des droits de l'Homme, qui a notamment fondé en 1997 un bureau d'aide juridique au profit des femmes ayant subi des abus sexuels commis dans les prisons turques par les forces de sécurité nationales.



L'OIAD a de nouveau publié une alerte concernant Me Eren Keskin le 29 mai 2019. En effet, le 21 mai 2019, celle-ci a de nouveau été condamnée à 3 ans et 9 mois d'emprisonnement pour « propagande au nom d'une organisation terroriste », toujours pour son soutien au journal Özgür Gündem. Lors de l'audience du 21 mai 2019, Eren Keskin a déclaré « *Je soutiens la*

L'OIAD a également publié, le 7 juillet 2017, une alerte concernant l'arrestation d'Idil Eser, directrice d'Amnesty International Turquie, et de dix autres personnes dont trois avocats : Şeyhmuz Özbekli, Günal Kurşun et Nalan Erkem.

Ce coup de filet, réalisé lors d'une formation à la sécurité informatique dispensée dans un hôtel stambouliote, a eu lieu moins d'un mois après l'arrestation de Taner Kiliç, avocat et président d'Amnesty International

L'OIAD a publié, le 29 janvier 2018, une alerte concernant M^e Selçuk Kozağaçlı, avocat et président de l'Association des avocats progressistes, dont plusieurs membres ont fait l'objet de poursuites pour

Eren Keskin a été accusée à de nombreuses reprises de « dénigrement de l'Etat turc » pour avoir à de nombreuses reprises dénoncé les exactions commises à l'encontre de la minorité kurde. En 1995, la simple utilisation du mot « Kurdistan » dans un article lui a valu 6 mois d'emprisonnement. Le nombre de procédures engagées contre l'avocate en raison de son engagement en faveur des droits de l'Homme s'élève à plus de cent ; ce harcèlement judiciaire s'ajoute en outre aux menaces de morts et aux agressions physiques qu'elle a subies.

liberté de pensée et d'expression. Je suis devenue rédactrice en chef parce que je soutenais la liberté de publication. Je ne crois pas avoir commis un crime. Je ne crois pas non plus que cette pensée soit un crime. Je demande mon acquittement ».

Turquie soupçonné d'appartenance au mouvement du prédicateur Fethullah Gülen. Les conditions de détentions de ces nouveaux prisonniers, qui viennent grossir les rangs des centaines de milliers de personnes subissant ou ayant subi la répression du régime d'Erdoğan, sont gravement préoccupantes : ils n'ont en effet pas été autorisés à consulter leurs avocats ou à informer. Ces arrestations s'inscrivent en outre dans un contexte où de nombreux cas de torture sur des détenus ont été rapportés.

« appartenance à une organisation terroriste ».

M^e Kozağaçlı a été arrêté le 8 novembre 2017 et placé en détention provisoire ; il est également poursuivi pour le motif précité.

Son arrestation fait suite à une intervention lors de l'Assemblée générale du Barreau d'Ankara, le 16 octobre 2017, lors de laquelle l'avocat avait dénoncé les actes de torture systématiques donc faisaient l'objet les personnes suspectées d'appartenir au mouvement güleniste.



L'OIAD a également publié, le 18 mai 2018, un communiqué concernant la condamnation de 13 avocats du Barreau de Samsun, qui avaient été arrêtés en août 2016 à la suite de la tentative de coup d'Etat de juillet 2016. Leur condamnation par la 3^{ème} Haute Cour d'assises de Samsun repose sur des charges d'appartenance à une organisation terroriste armée (article 314-2 du Code pénal) et d'établissement et direction d'une telle organisation (article 314-1 du Code pénal). Le communiqué soulignait le problème constitué par l'absence de critères précis concernant la définition d'une « organisation terroriste » ; définition vague à laquelle s'ajoute le caractère extensif de l'interprétation que font les juges de ces dispositions. En conséquence, des organisations de défense des droits de l'Homme, de par leur opposition à l'Etat turc, sont à même d'être incluses dans le champ des dispositions pénales relatives à la lutte contre le terrorisme.

L'OIAD a publié, le 5 avril 2019, une alerte concernant M^e Can Atalay, avocat arrêté à plusieurs reprises en lien avec les manifestations du parc de Gezi (2013) ainsi qu'à l'occasion de manifestations visant des projets de développement. Can Atalay a notamment défendu l'Ordre des architectes, qui contestait la transformation de la place Taksim (transformation qui a donné lieu au mouvement de contestation de 2013). Jusqu'au 5 mars 2019, l'avocat ignorait les charges qui pesaient contre lui ; il s'est avéré que le procureur a repris, en les requalifiant, des faits pour lesquels Can Atalay avait déjà été jugé en 2019. L'avocat est donc accusé d'avoir tenté de « renverser le

gouvernement » et risque la prison à perpétuité. L'audience est fixée au 24 et 25 juin 2019.



Enfin, l'OIAD a publié le 20 juin 2019, une alerte concernant l'arrestation de 7 personnes dont 4 avocats au Bureau des droits du Peuple (Halkın Hukuk Bürosu, HHB).



Le procureur a décidé de limiter l'accès au dossier pour les requérants et leurs avocats alors que de nombreux documents et outils informatiques ont été saisis dans les locaux du HHB qui a fait l'objet de 4 perquisitions en moins de 2 ans.

Cette perquisition s'inscrit dans le cadre d'une répression croissante à l'égard des

avocats en Turquie, notamment membres du HHB et/ou de l'Association des avocats progressistes (ÇHD) qui font régulièrement l'objet d'arrestations et de manœuvres d'intimidation.

32. Ukraine

L'OIAD a publié le 29 janvier 2018 une alerte concernant M^e Iryna Nozdrowska, avocate et militante des droits de l'Homme ukrainienne dont le corps a été découvert sans vie dans une rivière près de Kiev le 1^{er} janvier 2018. Iryna Nozdrowska avait alors disparu depuis plusieurs jours ; elle s'était auparavant fortement impliquée pour empêcher la libération d'un homme qui, conduisant sous l'emprise de l'alcool, avait tué la sœur cadette de l'avocate – affaire sensible dans la mesure où l'homme était le neveu d'un juge. Sa demande de libération avait néanmoins été rejetée par la Cour d'appel de Kiev le 27 décembre 2017. M^e Nozdrowska avait reçu à plusieurs reprises

des menaces de mort, pendant le procès et juste avant sa disparition, lors de l'audience du 27 décembre 2017.



L'OIAD a également publié, le 30 janvier 2019, une alerte concernant M^e Emil Kurbedinov, avocat criméen qui a notamment défendu les Tatars de Crimée, et qui a fait l'objet d'une radiation du Barreau.



Cette dernière résulte d'une directive de la division du Ministère de la Justice de la

fédération de Russie en Crimée ; elle repose sur des condamnations dont M^e Kurbedinov avait fait l'objet sur le fondement de lois antiterroristes (il avait publié sur les réseaux sociaux une photo d'une réunion d'une organisation légale en Ukraine mais interdite en Russie, ce qui lui a valu une condamnation pour « dissémination de symbole appartenant à une organisation terroriste »). Cette radiation entraîne, dans un délai de 3 mois, la déchéance du statut d'avocat. Elle constitue une grave ingérence, dans la mesure où la législation russe n'autorise l'exécutif à contrôler le Barreau que dans les cas impliquant la conformité de l'activité de celui-ci avec ses statuts, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

33. Vietnam

L'OIAD a publié le 23 mai 2017 une alerte concernant M^e Nguyen Van Dai, éminent avocat vietnamien et fondateur du Comité pour les Droits de l'Homme au Vietnam et du groupe d'anciens dissidents emprisonnés « Fraternité pour la Démocratie ».



L'OIAD a également publié, le 29 janvier 2018, une alerte concernant M^e Vo An Don, avocat qui s'est impliqué dans la défense de nombreux dissidents. Tandis qu'il représentait Nguyen Ngoc Quynh, bloggeuse dissidente dont la condamnation avait été confirmée en appel fin novembre 2017, l'avocat a été radié par le Barreau de la province de Phu Yen le 26 novembre. Cette décision était motivée par le fait que Vo An Don aurait « abusé de sa liberté de parole » en donnant « des interviews à la presse étrangère avec des informations fabriquées de toutes pièces », selon un journal d'Etat.

Le 6 mars 2007, Nguyen Van Dai ainsi que Lê Thi Cong Nhan, également avocate, étaient arrêtés pour avoir publié sur internet des documents qualifiés par l'accusation de « propagande antigouvernementale menaçant la sécurité nationale ». Nguyen Van Dai est alors condamné à 5 ans d'emprisonnement (réduits à 4 ans en appel) suivis de 4 ans de résidence surveillée.

En 2015, tandis qu'il se rendait à une réunion avec une délégation de l'Union européenne, Nguyen Van Dai est à nouveau arrêté et est incarcéré pendant 3 ans. A sa libération, en juin 2018, il est placé dans un avion et subit un exil forcé en Allemagne.

M^e Vo An Don avait échappé de peu à la radiation en 2014, après avoir fait emprisonner cinq policiers qui s'étaient rendus coupables d'actes de torture et de meurtre.



IV. Rapports de mission

1. Rapport sur la mission de soutien aux avocats mexicains

Le 2 août 2018, l'OIAD a publié le rapport issu d'une mission de soutien aux avocats mexicains défenseurs des droits de l'Homme. Cette mission a été effectuée par Patricia Bárcena, Vice-bâtonnier de l'ordre des avocats de Bizkaia (Espagne), Ana Bermejo, membre du conseil de l'ordre de Bizkaia, Mikel Córdoba, responsable du pôle « Défense de la Défense » de la Fondation du Conseil national des barreaux espagnols, et Jose Maria Prat, président de cette Fondation. La section mexicaine des Brigades de Paix Internationales a organisé cette mission et a accompagné les observateurs internationaux lors de leur visite.

Les observateurs ont rencontré des représentants des pouvoirs exécutifs et judiciaires mexicains, ainsi que des représentants diplomatiques de l'Espagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la France.

Cette mission avait plusieurs objectifs :

- ✓ Consolidier un réseau d'experts juridiques mexicains et espagnols afin d'assurer un suivi de la situation des défenseurs des droits de l'Homme au Mexique et de fournir un soutien technique dans des affaires emblématiques et dans l'accès aux mécanismes de protection internationaux ;
- ✓ Faire le point sur la mise en œuvre des lois relatives à la torture et aux disparitions forcées, ainsi que sur les stratégies des organisations de défense des droits de l'Homme face à la Loi sur la sécurité intérieure [cette loi, votée en décembre 2017, offre un cadre légal à la présence de l'armée dans les rues afin de lutter contre le crime organisé, et élargit les compétences des militaires (au détriment de celles de la police) en cas de menace à la sécurité intérieure du pays. En outre, cette loi prévoit la compétence de l'armée pour contrôler et neutraliser des actes de résistance, y compris des manifestations sociales, bien que le législateur ait renoncé à considérer ces dernières comme des menaces à la sécurité intérieure] ;
- ✓ Identifier des stratégies de plaidoyer visant à faire reconnaître par les autorités mexicaines la légitimité du travail de conseil et de contentieux stratégique effectué par les défenseurs des droits de l'Homme ;
- ✓ Donner une visibilité accrue à la situation des défenseurs des droits de l'Homme au Mexique et émettre à ce sujet des recommandations destinées aux principaux acteurs nationaux et internationaux.

2. Missions en Turquie

a. Procès KCK 2

Le 22 novembre 2011 à Istanbul, et dans 15 autres villes de Turquie, 46 avocats, un journaliste, un secrétaire et un chauffeur d'avocat ont été interpellés et 36 d'entre eux incarcérés. Ils sont tous poursuivis pour participation à une organisation terroriste, prévention fondée sur le fait que les avocats sont intervenus, entre 2005 et 2011, pour la

défense d'Abdullah Öcalan, leader du PKK, l'un des fondateurs et le dirigeant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, Partiya Karkêren Kurdistan), organisation considérée comme terroriste par la Turquie, les États-Unis et l'Union européenne entre autres. Détenus préventivement durant plusieurs mois, tous ont finalement été

libérés au mois d'avril 2014, et renvoyés devant la 19^e chambre de la cour d'Istanbul à la suite de la suppression de la Cour spéciale de SILIVRI qui avait commencé à les juger.

b. Procès CDH

23 avocats sont poursuivis depuis 2013, sur le fondement de la loi antiterroriste. Il leur est reproché d'appartenir à une organisation terroriste. Ces avocats font tous partie d'une association d'avocats, dénommée « Bureau des Avocats Progressistes – CHD », comprenant environ 2000 membres (sur environ 85000 avocats en Turquie, dont 55000 à Istanbul. Le procès a donné lieu à 13 perquisitions ; 9 d'entre eux ont été détenus (5 pendant 9 mois et 4 pendant 14 mois). Ils font tous partie de l'équipe de

L'OIAD était représenté aux audiences suivantes à Istanbul :

- Audience du 5 mars 2019

défense des 46 avocats poursuivis dans le cadre d'un autre procès, dit KCK2.

L'OIAD était représenté aux audiences suivantes à Istanbul :

- ✓ Audience du procès CHD du 23 mai 2018 ;
- ✓ Audience du procès CHD le 24 octobre 2018 ;
- ✓ Audience du procès CHD le 6 mars 2019.

c. Rapport sur la mission d'observation du procès « Propaganda » en Turquie

L'observation d'audience est un mode d'action privilégié de l'OIAD lorsqu'il s'avère possible. La présence d'observateurs de l'OIAD au cours des audiences impliquant des avocats inquiétés judiciairement en raison de l'exercice légitime de leur profession permet non seulement à l'OIAD de suivre étroitement leur situation et de démontrer sa solidarité, mais a aussi parfois un impact concret sur le cours du procès, toute atteinte aux droits de la défense ou aux principes du procès équitables pouvant ainsi être immédiatement dénoncée.

L'OIAD a été représenté par Mme Elena Esposito lors de l'audience du 8 novembre 2018 du procès « Propaganda » qui s'est tenue devant la Haute Cour Pénale d'Istanbul. Mme Esposito est une avocate italienne membre de l'Association des Avocats Démocrates Italiens. Sa mission d'observation était menée conjointement avec d'autres observateurs internationaux venus de France et des Pays-Bas.

Cette mission s'inscrit dans un cadre où l'indépendance de la profession d'avocat est loin d'être garantie : des observateurs

internationaux ont ainsi appris via des confrères turcs que le Ministère de la Justice objectait systématiquement à l'inscription au Tableau des avocats de certains postulants considérés comme ayant des idées hostiles au gouvernement.

Le procès « Propaganda » concerne plus particulièrement 18 avocats turcs qui sont poursuivis pour avoir publiquement protesté, le 15 septembre 2015, contre des violations des droits fondamentaux commises dans la ville de Cizre à l'encontre de la population entre les 4 et 15 septembre de la même année. Cette protestation avait regroupé une centaine d'avocats, dont les 18 accusés, qui sont poursuivis pour « propagande terroriste ». Trois d'entre eux étaient en détention provisoire à la date du procès.

L'accusation repose sur deux fondements : d'une part, l'article 7 § 2 de la Loi antiterroriste n° 3713 de 1991, qui incrimine le fait de « faire de la propagande pour une organisation terroriste », et, d'autre part, l'article 32 de la Loi n° 2911 de 1983, qui prohibe quant à lui le fait de participer à des manifestations non-autorisées.

Plusieurs vices de procédure avaient été soulevés lors de l'audience initiale du 10 mai 2018 ; durant celle du 18 novembre, on peut relever que le Président de la Cour n'a lu que les « parties les plus pertinentes » de l'acte d'accusation, comme il l'a lui-même déclaré.

Conformément à la demande de la plupart des accusés, la Cour a décidé de reporter l'audience au 19 février 2019, tandis que la requête tendant à l'abandon des charges a été rejetée.

A noter que lors de l'audience du 19 février, l'affaire a été renvoyée au 22 mai 2019.

3. Rapport sur la mission d'observation au Honduras dans le cadre du procès relatif au meurtre de Berta Cáceres

Berta Cáceres a cofondé, en 1993, le Conseil citoyen des organisations des peuples amérindiens du Honduras (COPINH), une organisation vouée à la défense de l'environnement et du peuple indigène Lenca. Son engagement l'a conduite à lutter notamment contre le projet de barrage hydroélectrique d'Agua Zarca, à partir de 2006. En 2009, au lendemain du coup d'Etat au terme duquel le président Manuel Zelaya a été déposé, Berta Cáceres est incluse dans la liste des personnes menacées de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Elle a régulièrement reçu des menaces de mort, et a finalement été assassinée le 3 mars 2016.

Lors de ce procès, 8 accusés comparaissaient au titre de l'élément matériel du crime. L'équipe d'avocats chargés de la défense de la famille de Berta Cáceres et celle représentant le COPINH ont toutes deux dénoncé de nombreuses irrégularités procédurales : utilisation non-justifiée du secret par le bureau du procureur général, vols de documents, irrégularités dans l'enquête, et surtout, absence d'enquête adéquate concernant le(s) commanditaire(s). L'objectif principal de la mission d'observation du processus pénal était de garantir les droits des victimes grâce à un contrôle effectif du respect des normes internationales en vigueur dans ce domaine.

Pour atteindre cet objectif, il était essentiel de :

- ✓ Constituer une mission d'observation qualifiée composée d'une liste d'experts internationaux qui suivraient le

- processus et travailleraient en permanence avec les parties prenantes ;
- ✓ S'assurer de la conformité de la justice hondurienne avec les instruments internationaux ;
- ✓ Organiser des rencontres régulières avec les parties, la société civile et les institutions publiques ;
- ✓ Rendre visible le travail des avocats en danger dans la défense des droits de l'Homme.
- ✓ Émettre un rapport juridique sur ce qui a été observé, par le biais d'un rapport conjoint avec toutes les organisations composant la mission.

La mission d'observation était composée de 17 organisations différentes ¹, parmi lesquelles on comptait notamment la Fundación de la Abogacía Española (Espagne), l'American Bar Association

Centro de Asistencia Legal a Pueblos Indígenas (Nicaragua) ; Centro de Acción Legal para los Derechos Humanos (Guatemala) ; Centro de Investigación y Promoción de los Derechos Humanos, Centro por la Justicia y el Derecho Internacional et Equipo de Reflexión, Investigación y Comunicación (Honduras) ; Corporación Colectiva de Abogados José Alvear Restrepo (Colombie) ; Comisión Internacional de Juristas, Federación Internacional de Derechos Humanos et Organización Mundial Contra la Tortura (International) ; Due Process of Law Foundation, Guatemala Human Rights Commission, Promise Institute for Human Rights de UCLA, National Lawyers Guild et International Committee et American Bar Association (États-Unis) ; Impunity Watch (Pays-Bas) ; Observatoire International des Avocats en Danger (Espagne/France/Italie/Paris) ; Plataforma Internacional Contra la Impunidad (Genève) ; Fundación de la Abogacía Española (Espagne)



(États-Unis) et la Commission internationale de juristes.

L'organisation Guatemala Human Rights Commission a été responsable de la dynamique et de l'organisation des réunions de suivi avec l'appui permanent de l'organisation Avocats sans frontières Canada, pendant toute la période où les audiences se sont tenues. De cette façon, il a été possible de recueillir les données nécessaires pour avoir une vision plus structurée et compréhensible du cas.

Avant de se rendre au Honduras, Blanca Ramos et Gonzalo Sáenz, en tant que représentant de la Fundación de la Abogacía Española et de l'Observatoire, ont suivi l'évolution du dossier et reçu des informations contextuelles de diverses sources.

L'ordre du jour des réunions comprenait des rencontres avec des responsables institutionnels tels que l'Ambassadeur de

l'Espagne auprès du Honduras, l'attaché politique de la délégation de l'Union européenne au Honduras et le coordonnateur général du bureau de coopération technique de l'Agence espagnole de coopération et de développement.

Des réunions se sont également tenues avec des représentants de la société civile, notamment des représentants du Conseil civique des organisations populaires et autochtones du Honduras (COPINH) et Laura et Berta Zúñiga Cáceres, filles de Berta Cáceres.

Il n'a pas été possible d'organiser une réunion avec le ministère public, mais il a été possible de se réunir avec la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), cette dernière étant le seul financier restant du projet de construction du barrage hydroélectrique Agua Zarca.

V. Evènements

1. Journée internationale de l'avocat en danger

Depuis 2009, l'Association des Avocats Européens Démocrates organise, en collaboration avec la Fondation de la « Journée de l'Avocat Menacé » et d'autres organisations d'avocats et barreaux, la Journée de l'Avocat Menacé en autant de villes, pays et continents que possible.

Cette journée internationale a pour vocation d'attirer l'attention de la société civile et des pouvoirs publics sur la situation des avocats dans un pays particulier, afin de faire connaître les menaces auxquelles sont confrontés les avocats dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Cette année, s'est tenue la 9^{ème} édition de la journée internationale de l'avocat en danger, consacrée aux avocats en Turquie. En 2012, la 2^{ème} édition mettait déjà la lumière sur ce même pays qui est l'un des pays au monde où les avocats sont les plus menacés. Des missions d'observations judiciaires sont organisées ainsi que l'accompagnement de confrères contraints de s'exiler.

Un rassemblement en robe est souvent organisé afin d'encourager les autorités européennes à réagir de manière énergique aux attaques à l'encontre de l'État de droit et des principes démocratiques.

La prochaine journée sera consacrée au Pakistan.

a. Edition 2018 consacrée à l'Égypte

Pour sa 8^{ème} édition, la Journée internationale de l'avocat en danger était consacrée aux avocats égyptiens.

En janvier et février 2011, une série de manifestations d'ampleur inégalée se déroulent à travers le pays jusqu'à la démission du président Hosni Moubarak. Les nouvelles élections législatives et présidentielles ont été remportées par le Parti de la liberté et de la justice, émanation politique des Frères musulmans. Le pouvoir n'est cependant resté que peu de temps en place en raison d'importantes manifestations contre le président élu, Mohamed Morsi, critiquant des dérives dictatoriales. Le retournement de l'armée contre celui-ci conduit à la mise en place d'un gouvernement transitoire. L'Égypte connaît depuis une période de troubles causée par l'instabilité et les tensions politiques, notamment entre les opposants et les partisans de l'ex-président.

En mai 2014, Abdel Fattah al-Sissi, déjà considéré comme le dirigeant de fait de l'Égypte, remporte l'élection présidentielle. Le renversement du pouvoir s'est accompagné d'une vague de répression au sein de la société civile, y compris des avocats. En effet, si depuis l'indépendance du pays se succèdent au

pouvoir des régimes militaires autoritaires la situation des avocats en Égypte s'est sensiblement détériorée depuis la prise du pouvoir du général al-Sissi (torture, censure, détentions arbitraires, procès inéquitables, interdiction de voyager, etc.).

Par ailleurs, la loi sur les associations de 2002 permet au gouvernement de dissoudre les associations, de confisquer leurs actifs, de refuser la nomination de certains membres au conseil d'administration, et de bloquer leurs fonds d'origines étrangères. Sur la base de ces dispositions, les autorités égyptiennes ont entamé, en 2016, un vaste mouvement de répression de la société civile et des organisations non gouvernementales qui bénéficient de fonds étrangers « dans le but de porter l'intérêt national ».

L'affaire dite des « financements étrangers » a impacté directement plusieurs avocats dont les avoirs ont été gelés et qui ont fait l'objet d'interdiction de sortie du territoire. Dernièrement l'avocate Azza Soliman a été nommée pour recevoir un prix des droits de l'Homme, mais elle n'a pu quitter le pays pour assister à cette cérémonie à cause d'une interdiction de voyager. Le jeune avocat des droits de l'Homme Tarek Hussein a dû passer

plusieurs mois en détention, tout comme l'avocat Khaled Ali. L'avocate Mahienour El-Massry, récompensée par le prix Ludovic Trarieux en 2014, a été détenue plusieurs semaines pour avoir participé à une manifestation jugée illégale, avant d'être acquittée en appel.

<https://www.protect-lawyers.com/oiad-content/uploads/2018/01/journee-internationale-de-lavocat-en-danger-.pdf>

Le 24 janvier 2018, le Barreau de Paris et le CNB ont organisé le lancement d'un clip vidéo témoignant des difficultés que rencontrent les avocats et ont communiqué grâce à de très grandes banderoles sur les façades côté Seine de la maison du barreau.



L'OIAD, en collaboration avec le CNB et le Barreau de Paris, a produit un rapport consacré à la situation des avocats en Egypte dans lequel figure une présentation de neuf avocats subissant la répression du régime égyptien.

Ils ont également participé au rassemblement qui s'est tenu à 11h 30 à proximité de l'ambassade d'Egypte à Paris. Le soir, un débat a été organisé ainsi que la projection du film « Le Caire confidentiel » à la Maison du Barreau.



b. Edition 2019 consacrée à la Turquie

La 9^{ème} édition de la Journée internationale de l'avocat en danger portait, pour la deuxième fois après celle de 2012, sur les avocats turcs, qui sont depuis de nombreuses années dans une situation difficile.

Depuis les années 1990 et l'assassinat de plusieurs avocats en Turquie, la situation ne s'est pas améliorée. En 2011, ce sont environ 50 avocats qui ont été arrêtés pour avoir assuré la défense d'Abdullah Öcalan, fondateur du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) arrêté en 1999 et condamné en 2002 à la prison à vie. Certains de ses avocats ont été détenus pendant plus de deux ans et demi ; leur procès est toujours en cours. En janvier 2013, une autre arrestation de masse a touché l'association

des avocats progressistes (CHD) : 22 avocats ont été détenus de 9 à 14 mois. Ces deux vagues d'arrestations ont été suivies par de nouvelles opérations à l'encontre de 12 avocats en 2016. Deux avocats de l'association des avocats pour la liberté (ÖHD) ont été emprisonnés pendant plus de 6 mois ; d'autres membres de cette association sont toujours sous le coup d'enquêtes.

La tentative de coup d'Etat de juillet 2016 a amorcé un renforcement de la répression à l'égard des avocats ; selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, en 2017, 570 avocats avaient été arrêtés, 1470 faisaient face à des poursuites, et 79 avaient été condamnés à de

longues peines de prison. Ces avocats sont généralement accusés d'appartenance ou de soutien à des groupes terroristes ou au mouvement Gülen. Les décrets adoptés à la faveur de l'état d'urgence ont permis au pouvoir de dissoudre des organisations d'avocats telles que l'organisation des avocats progressistes (ÇHD), les avocats pour la Liberté (ÖHD) ou l'association des avocats de Mésopotamie (MHD). Les poursuites pénales à l'encontre des avocats sont lourdes de conséquences : interdiction de représenter leurs clients dans certains dossiers politiques, contrôle judiciaire avec interdiction de voyager, etc. Pour la seule année 2018, ce sont plus de 100 avocats qui ont été condamnés.

A l'occasion de l'édition 2019 de la Journée internationale de l'avocat en danger, des manifestations en robe ont eu lieu dans plusieurs villes françaises. A Paris, elle a eu lieu devant l'ambassade de Turquie, en présence de Marie-Aimée Peyron et de Basile Ader, respectivement Bâtonnier et Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris.



Le Barreau de Lyon en a fait de même devant le consulat de Turquie. Des actions ont également eu lieu à Istanbul, Antalya, Bordeaux, Montpellier, Bruxelles, Madrid, Barcelone, Londres, Aberdeen, Rome, Venise, Vienne, Berlin, Hambourg, Amsterdam, La Haye, New York, Vancouver, Athènes, et Manille.

L'OIAD, en collaboration avec les autres organisateurs de cette Journée internationale, a contribué à la rédaction d'un rapport sur la situation des avocats turcs, qui contient une présentation des cas de sept confrères subissant la répression du régime d'Erdoğan.

http://www.protect-lawyers.com/oiad-content/uploads/2019/01/wa_bdp_avocat-en-danger_a4.pdf

2. Conférence sur la Turquie et la CEDH (Berlin, 5 mars 2018)

Le 5 mars 2018 s'est tenue à Berlin une conférence concernant l'effectivité des recours offerts par la CEDH aux citoyens turcs ayant subi des violations de leurs droits depuis la tentative de coup d'Etat de juillet 2016.

Cette conférence, qui a réuni plus de 70 juges, avocats, universitaires et représentants d'ONG, était organisée par l'Association des barreaux allemands (Deutscher Anwaltverein), l'Association Européenne des Juristes pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, la Law Society of England and Wales, l'association Lawyers for Lawyers et l'Observatoire international des avocats en danger.

Cette conférence était structurée en deux parties : la première concernait la question de savoir si la Cour EDH offrait des recours effectifs aux injustices du système judiciaire turc, notamment dans le cadre de l'état d'urgence ; la seconde portait sur la stratégie que devrait adopter la Cour face aux dizaines de milliers d'affaires dans lesquelles des citoyens turcs n'ont pas pu faire valoir leurs droits devant la Cour de Strasbourg en raison de blocages dus à la règle de l'épuisement des voies de recours internes (art. 35 CEDH). La conférence s'est également penchée sur les problèmes juridiques posés par la définition extensive, voire l'absence de définition formelle, du



terrorisme, incrimination sur laquelle les autorités turques se reposent largement pour réprimer toute contestation.

Un rapport a été publié à l'issue de cette conférence, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.protect-lawyers.com/oiad-content/uploads/2018/05/dav-conference-report-turkey-and-the-ecthr-march-2018.pdf>

3. Conférence du Barreau de New York (New York, 13 juin 2018)

L'OIAD a participé à la "Global Law Week" organisée par la New York State Bar Association.

Le panel s'intitulait "Avocats en défense des avocats : protection des avocats confrontés à la répression et à l'ingérence du gouvernement".

4. Présentation du rapport " Mexique : le carrefour permanent" (juin 2018)

La présidente du Consejo General de Española Abogacía, Victoria Ortega, avec le patron de la Fondation des Avocats espagnols José María Prat, et Ana Bermejo, membre du Conseil de Direction du Barreau de Biscaye, ont inauguré la manifestation à laquelle le rapport "Le Mexique : le carrefour permanent" fut présenté le 25 juin 2018.

La présentation a également eu lieu le 15 juin à Bilbao et le 28 juin à Bruxelles, respectivement au siège du Barreau de Biscaye et de la Délégation du Consejo General de la Abogacía Española. Mar Sáiz et Mikel Córdoba, de la Fundación del Consejo General de la Abogacía Española ont participé aux présentations.

5. Table-ronde sur la défense de la défense à l'occasion de la journée européenne de l'avocat, le 25 octobre 2018

Initiée en 2015 par le CCBE, la journée européenne de l'avocat vise à sensibiliser l'opinion publique de l'importance du rôle de l'avocat au sein de la société. Célébrée le 25 octobre, la journée européenne de l'avocat 2018 avait pour objectif de montrer l'investissement des avocats et des Barreaux dans la protection de l'Etat de droit. Une

conférence a été organisée au CNB et a permis de recueillir le témoignage de la « Arrested lawyers initiative », une organisation d'avocats turcs réfugiés dans l'Union européenne qui documentent la répression du régime turcs contre les avocats.

6. Intervention à la New-York State Bar Association, juin 2018

A l'occasion du Forum juridique international qui s'est tenu à Saint Pétersbourg en mai 2019, Richard Sédillot est intervenu auprès des représentants de la Chambre fédérale des avocats de la

Fédération de Russie pour évoquer la question des avocats en danger. A cette occasion, les activités de l'OIAD ont été présentées, suscitant un vif intérêt de l'auditoire. A la suite de cette conférence,

certains membres de l'assistance ont fait de leur intérêt pour adhérer pour

l'Observatoire, regrettant de ne pouvoir y adhérer à titre individuel.

7. Conférence du Barreau Espagnol sur la défense de la défense en Colombie (Madrid, 16 novembre 2018)

L'événement intitulé "Pour le droit de défendre les droits en Colombie" a eu lieu le 16 novembre dans la salle de réunion du Consejo General de la Abogacía Española et comprenait une table ronde sur les défis auxquels sont confrontés les dirigeants sociaux, les défenseurs des droits humains et les avocats après la signature de l'Accord de paix en Colombie.

L'événement a été modéré par l'avocate Irene de Prada et le dirigeant autochtone et membre de l'Association des Conseils Indigènes du Nord du Cauca (ACIN), Raúl Ibáñez, l'avocat de la Commission inter-églises pour Justice et Paix en Colombie, Daniel Prado, le magistrat de l'Audiencia Nacional, José Ricardo de Prada et l'avocat et conseiller juridique pendant la période de paix à la Havane, Enrique Santiago.

8. Conférence du *Consiglio Nazionale Forense* sur les avocats en danger (Rome, 24 janvier 2019)

A l'occasion de la Journée internationale de l'avocat en danger (24 janvier), avait lieu au siège du Consiglio Nazionale Forense (CNF), à Rome, une conférence au cours de laquelle M^e Benan Molu, avocate turque spécialisée en droit international, a évoqué la situation des avocats dans son pays. Cette conférence, à laquelle participait l'OIAD, a été inaugurée par une allocution de M^e Andrea Mascherin, Président du CNF.

M^e Roberto Giovane di Girasole, membre de la Commission des Relations

internationales et de la Méditerranée du CNF, et M^e Barbara Spinelli, de l'Association italienne des avocats démocrates (ANGD), ont présenté un manuel dont ils sont les auteurs, portant sur les missions internationales d'observation de procès, à l'instar de celle qui s'est déroulée au procès de 18 avocats turcs à Istanbul, le 8 novembre 2018, et dont le rapport est disponible sur le site de l'OIAD.

9. Audience publique du Parlement européen sur les attaques à l'encontre des avocats (Bruxelles, 19 février 2019)

Le 19 février 2019 avait lieu au Parlement européen (Bruxelles) une audience publique concernant les dangers encourus par les avocats. Cette audience était organisée par la Sous-Commission aux droits de l'homme du Parlement européen, présidée par M. Pier Antonio Panzeri, qui a déclaré : « *toute attaque contre un avocat ou la profession d'avocat constitue une attaque contre la*

justice et les principes fondamentaux de l'Etat de droit ».

Cet événement a été organisé à l'initiative du CCBE et en particulier grâce à l'action de Monsieur Patrick Henry, Président du Comité droits de l'Homme de ce dernier. L'Observatoire International des Avocats en Danger et l'association The Rights Practice ont participé à cet événement.



M. Patrick Henry est intervenu pour dénoncer la multiplication des attaques contre les avocats et rappeler le rôle crucial de la profession dans la défense de l'Etat de droit.

M. Richard Sédillot, Vice-Président de la Commission des affaires européennes et internationale du Conseil national des barreaux et représentant de l'OIAD lors de cette audience publique, a exposé la situation des avocats en Turquie.

Cette audience a également été l'occasion de recueillir le témoignage de Mme Botagoz Jardemalie, avocate kazakhe réfugiée en Belgique dont le frère est actuellement

emprisonné ; elle a dénoncé le harcèlement dont sont victimes les avocats kazakhs et l'usage répandu de la torture dans les prisons du régime.

M. Fuad Agayev, avocat azerbaïdjanais radié du barreau dans son pays, a quant à lui expliqué l'instrumentalisation des procédures disciplinaires par le pouvoir en Azerbaïdjan.

La situation des avocats chinois, et notamment de notre confrère Wang Quanzhang, a été évoquée par Mme Nicola Macbean, directrice de l'organisation The Rights Practice.

10. Participation à la journée organisée par la Law Society of England and Wales sur la situation en Turquie, le 24 janvier 2019

Les différentes organisations professionnelles concernées par l'organisation de cette journée avaient décidé de mettre de nouveau en exergue la situation de nos confrères turcs tant celle-ci est dramatique.

Une réunion a été organisée par la Law Society à Londres afin, à nouveau, d'envisager les conditions de collaboration des différents barreaux et organisations concernés par la

défense de nos confrères. L'IBA, le barreau norvégien, Lawyers for Lawyers, l'OIAD, la commission Droits de l'Homme du barreau anglais (bar human rights committee) et la Commission droits de l'Homme du barreau de Genève étaient présents.

Cette réunion a permis d'élaborer un plan de coordination pour optimiser notre soutien aux avocats turcs poursuivis.

11. Intervention à la Legal week de Saint-Petersbourg, mai 2019

A l'occasion du Forum juridique international qui s'est tenu à Saint Pétersbourg en mai 2019, Richard Sédillot est intervenu auprès des représentants de la Chambre fédérale des avocats de la Fédération de Russie pour évoquer la question des avocats en danger.

A cette occasion, les activités de l'OIAD ont été présentées, suscitant un vif intérêt de l'auditoire. A la suite de cette conférence, certains membres de l'assistance ont fait de leur intérêt pour adhérer pour l'Observatoire, regrettant de ne pouvoir y adhérer à titre individuel.

12. Assemblée du Red de Defensoras (Réseau des défenseurs des droits humains) au siège du Conseil général des avocats espagnols (Madrid, 25 février 2019)

Le 25 février 2019, a été organisée une réunion du réseau de plus de 20

organisations œuvrant dans le domaine de la défense et de la protection des droits

humains. Il s'agit d'un espace d'articulation entre les différentes entités au sein duquel le travail de l'OIAD a été activement promu et diffusé et a servi à identifier les actions en faveur de la profession juridique en danger. Cette réunion a permis d'évaluer les travaux réalisés à ce jour et de prendre des décisions opérationnelles et stratégiques en vue de

consolider le fonctionnement du réseau, dont la validité et l'utilité sont unanimement reconnues. Au premier trimestre 2019, la Fundación de la Abogacía Española, en collaboration avec Amnesty International, s'est chargée de revitaliser les activités développées dans le cadre du réseau.

13. 37ème cycle du dialogue Union européenne - Chine sur les droits de l'homme, les 1er et 2 avril à Bruxelles

Basile Ader, Président de l'OIAD a participé le 2 avril 2019 à la table ronde : "Politiques et pratiques en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme en Chine et

dans l'UE" lors de laquelle il a pu présenter la situation particulièrement difficile des avocats défenseurs des libertés en Chine.

14. Présentation du rapport de la mission d'observation judiciaire du procès de Berta Cáceres par le Consejo General de la Abogacía Española (Madrid, le 9 avril 2019)

Laura Zúniga, coordinatrice du Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH), et Blanca Ramos, bâtonnier du Barreau de Pampelune ont présenté le 9 avril, le rapport de la mission d'observation de l'OIAD et la Fundación Abogacía Española qui a été organisée au Honduras pour suivre, observer et assister le déroulement du procès du meurtre de la défenseuse des droits humains Hondurienne, Berta Cáceres. Gonzalo Sáenz, de la Fundación Abogacía, a

également participé à la présentation du rapport et à cette mission d'observation avec Blanca Ramos. L'événement a eu lieu au siège du Consejo General de la Abogacía Española à Madrid.

A cette occasion, ont été exposées les diverses irrégularités constatées au cours du processus. En outre, des informations actualisées ont été fournies sur le contexte juridique et social du pays d'Amérique centrale.

VI. Aide directe aux avocats contraints à l'exil

L'Observatoire a en 2018 et 2019 accompagné plusieurs confrères qui ont été contraints de s'exiler et de faire une demande de statut de réfugié car le maintien dans leur pays d'origine représentait une menace grave pour leur vie. C'est une situation particulièrement difficile car ces avocats doivent souvent partir du jour au lendemain et en quelques heures, ils se retrouvent avec souvent très peu d'argent, sans profession, sans logement, dans un pays dont ils ne maîtrisent pas la langue. Dans ce type de situation, la prise en charge de l'Observatoire est souvent multiple et nécessite un gros investissement de l'équipe. La prise en charge est avant tout matérielle. Il faut s'assurer que l'avocat a suffisamment d'argent pour faire face à ses premières dépenses. Dans ce type de cas, l'Observatoire peut débloquer de manière immédiate une aide financière en liquide puisque l'avocat ne dispose pas encore de compte en banque dans le pays d'accueil. L'accompagnement peut également être médical et social. Le problème le plus compliqué est celui du logement notamment à Paris. L'Observatoire n'ayant pas les moyens financiers de pouvoir prendre en charge des frais de logement sur le long terme. Bien évidemment, l'accompagnement est également juridique dans le cadre de la demande de statut de réfugié.

1. Soutien à une avocate hondurienne

Lors de sa mission d'observation au Honduras, du 11 au 18 juin 2017, la délégation de l'OIAD a pu rencontrer une jeune avocate hondurienne. Activiste réputée pour son engagement en faveur des droits de l'Homme, elle a fait l'objet à plusieurs reprises de persécution et de diffamation en raison de son activité professionnelle, sociale et politique. Les représentants de l'OIAD sur place ont pu constater les mesures de sécurité et de prévention qu'elle était obligée de prendre afin d'essayer d'assurer sa protection.

Le 22 décembre 2017, l'avocate est arrivée à Paris et a demandé la protection de la France au titre de l'asile. L'OIAD a pu accompagner la jeune avocate dans ses démarches administratives, notamment en écrivant au directeur général de l'OFPRA pour lui faire part de son soutien tout au

long de la procédure et pour appuyer sa demande d'asile.

L'OIAD a également pu lui apporter un soutien financier et moral dans cette période très difficile durant laquelle elle ne bénéficiait d'aucune aide institutionnelle, ni ne percevait de revenus. Elle a été intégrée au programme anglophone du stage international du Barreau de Paris ce qui lui a permis de bénéficier d'un mois de cours à l'école du Barreau et de deux mois de stage auprès du service international du Barreau de Paris.

Aujourd'hui, la jeune avocate a obtenu son statut de réfugiée en France et a obtenu son inscription à l'Université de la Sorbonne. Elle a pu recommencer à faire sa vie dans la région parisienne et reste en contact avec l'OIAD.

2. Soutien à un avocat soudanais

L'OIAD a également apporté son aide à un avocat soudanais en septembre 2018. Ce jeune confrère du Darfour était persécuté dans son pays d'origine pour deux raisons. Faisant partie de l'ethnie fours au Soudan, il était à ce titre identifié comme un rebelle et un

opposant au gouvernement. D'autre part, en tant qu'avocat, il s'est mobilisé pour la défense d'un confrère avocat soudanais spécialisé dans la défense des droits humains. Sa carte professionnelle lui permettant d'exercer lui a été retirée par le président du Barreau du

Soudan qui dépend du Ministère de la justice, en tant que mesure de représailles.

Lorsqu'il a pu exercer de nouveau, il a accepté de défendre une société commerciale dans un conflit l'opposant au gouvernement soudanais, dossier hautement sensible. C'est dans ce cadre que l'avocat soudanais a été enlevé par des hommes du service de renseignement et de la sécurité militaire. Il fut alors séquestré et torturé pendant plus de deux semaines. Il fut ensuite libéré, mais alors qu'on lui demandait de faire un faux témoignage à l'encontre de son client, il refusa de porter atteinte à ses principes et n'eut d'autres choix que de fuir son pays.

L'avocat est arrivé en France en octobre 2017 après un passage dramatique en Libye, puis par la Méditerranée jusqu'en Italie, où il a dû laisser ses empreintes de force. Dans le cadre

du règlement Dublin, il était sans cesse sous la menace d'un renvoi vers l'Italie jusqu'au 17 août 2018, pays qui avait signé des accords de renvoi vers la Libye et le Soudan.

L'OIAD a alors apporté son soutien à l'avocat en adressant au préfet de Quimper un courrier lui demandant de surseoir à cette expulsion et de lui permettre de déposer une demande d'asile en France pour des raisons humanitaires conformément à l'article 17 du règlement Dublin 3.

Finalement, les procédures italiennes n'ayant pas prospéré, l'avocat a pu déposer une demande d'asile à Quimper le 15 septembre 2018.

Le 4 décembre 2018, cet avocat a obtenu son statut de réfugié pour 10ans. Il apprend le français et va reprendre des études en France.

3. Soutien à deux avocats pakistanais

L'OIAD a apporté son soutien dans le cadre de la demande d'asile à deux avocats pakistanais persécutés dans le cadre de l'exercice de leur profession d'avocat comme de nombreux autres au Pakistan. L'un d'eux

a finalement obtenu son statut de réfugié devant la Cour nationale du droit d'asile. Le deuxième avocat est en attente de la décision.

4. Soutien à une avocate syrienne

L'OIAD a apporté son soutien à une avocate syrienne arrivée à Paris le 19 juin 2019. Elle a déposé sa demande d'asile en France le 27 juin 2019 et s'est présentée à l'OIAD le 10 juillet 2019 qui a décidé de l'accompagner dans ses différentes démarches médicales, sociales et juridiques.

Avocate depuis 1998, elle a commencé à défendre les prisonniers d'opinion à partir de 2002. Elle a défendu pro bono des groupes ethniques ou des communautés religieuses (Mashaal Tammo, Mahmoud Issa, Michel Kilo, l'enfant Mosaab Hariri...).

Très engagée dans le cadre de la révolution (elle a d'ailleurs été la première femme arrêtée et emprisonnée dans ce cadre), elle a travaillé depuis le début de la révolution en

2011 auprès de l'Observatoire syrien des droits de l'Homme.

Dans l'attente du traitement de sa demande d'asile, l'avocate a été envoyée dans un centre d'hébergement près de Chambéry en Savoie, mais l'Observatoire continue de lui apporter son soutien tant moral que financier, puisqu'elle est désormais très isolée. L'OIAD a également adressé une lettre au directeur de l'OFPRA pour appuyer sa demande d'asile et a prévu un accompagnement de la part d'un avocat pour préparer son dossier. Enfin, l'OIAD a sollicité le barreau de Chambéry qui sous l'impulsion de sa bâtonnière a mobilisé le Barreau de Chambéry afin qu'une solidarité et un soutien s'organise autour de cette

avocate. Ce soutien sur place a été essentiel à un moment où le moral de cette avocate était au plus bas en raison de l'isolement dans lequel elle se trouvait dans ce centre. Les confrères du barreau de Chambéry se sont relayés pour l'emmenner dîner, visiter la région. Ils se sont débrouillés pour qu'elle puisse avoir un vélo et se déplacer. Le centre d'hébergement n'étant pas relié à un réseau de transport en commun et se trouvant à 5 km de la première ville.

En septembre 2019, l'avocate a été convoquée à l'OFPPRA pour exposer son récit de vie. L'OIAD a pu organiser une rencontre avec une avocate arabophone afin qu'elle soit préparée au mieux à son entretien. Tout son dossier a ensuite été monté au siège de l'OIAD, afin que soit rassemblée tous les documents pouvant appuyer et confirmer son récit de vie. Selon l'avocate le lendemain, l'entretien à l'OFPPRA s'est très bien déroulé et l'OIAD reste attentif à la suite de son dossier.

VII. Communication

1. Le site internet

L'OIAD a renforcé sa communication en direction de l'extérieur notamment en finalisant son site Internet et en mettant tout en œuvre pour développer les différentes

versions linguistiques. L'anglais étant pour l'instant après le français la langue la plus utilisée.

2. Création du compte twitter

L'Observatoire dispose depuis juillet 2018 de son propre compte twitter @ProtectLawyers qui compte 350 abonnés. L'objectif est d'accroître ce nombre notamment en étant retweeté de manière plus régulière par nos membres.



3. Newsletter

En passant désormais par la plateforme Mailjet, la présentation et la diffusion des newsletters de l'OIAD se sont améliorées. Diffusées tous les deux mois, elles permettent de rappeler les principales informations de l'OIAD. La newsletter est traduite en espagnol et en italien et nous

mettons en place de manière systématique la traduction en anglais depuis juillet 2019. La diffusion de cette newsletter a été élargie au-delà de nos membres afin de toucher les représentants diplomatiques, des journalistes, des ONG afin de faire connaître le travail de l'OIAD.

4. Interview

L'OIAD a organisé des interviews sur des chaînes de télévision française, permettant de donner une plus grande visibilité au travail de l'OIAD, et de toucher notamment le grand public.

Le Président, Basile Ader, a eu l'occasion d'expliquer le rôle de l'Observatoire et la situation des avocats menacés dans le monde sur France24, le 5 juillet 2019 lors d'une interview d'une dizaine de minutes (<https://www.youtube.com/watch?v=0P3EHKBX64Y>).

VIII. Autres initiatives

L'OIAD est membre fondateur de la Plateforme regroupant les ONG françaises impliquées dans la défense des droits de l'Homme au niveau international.

La Plateforme Droits de l'Homme « PDH » est un collectif d'ONG françaises agissant à l'international pour la promotion et la défense des droits de l'Homme. Sa création est issue du constat qu'il n'existe pas, en France, de réseau offrant un espace permanent d'échanges et de collaboration aux ONG françaises engagées sur ces enjeux au niveau international. Elle permet aux membres d'accroître leur visibilité, représentation, mise en lien et renforcement mutuel.

Des nombreuses activités sont prévues dans le cadre de la Plateforme Droits de l'Homme, notamment l'animation de groupes de travail entre les membres. En 2018, six groupes de travail thématiques ont

été constitués au sein de la PDH : Adhésions des nouveaux membres ; Relations extérieures ; Communication extérieure ; Financements et modèle économique ; Recherche et plaidoyer ; Echanges de pratiques et formations. Lors de la dernière Assemblée générale, l'OIAD a été élu au bureau.



